

COMITE DE PILOTAGE N°19 - OCM MAURIENNE

Lundi 27 janvier 2014

COMPTE-RENDU

Le vingt-sept janvier deux mille quatorze à 14h30, le Comité de Pilotage de l'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services (OCM) s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian ROCHETTE, Président du Syndicat du Pays de Maurienne.

Participants :

Membres votants :

BLANC Corinne	DIRRECTE	Excusée
ROCHETTE Christian	Syndicat Pays de Maurienne	Présent
GALLIOZ Jean-Michel	Conseil Général 73	Présent
BONARD Michel	CCI 73	Excusé
BERRUET Jacques	CMA 73	Représenté par Henri PERSONNAZ
CIMAZ Jean	CCHMV	Excusé
CHEMIN François	SICM	Présent
SAVOYE Adrien	CCMG	Excusé
DURBET Yves	CCCM	Représenté par Roger FAVIER
COVAREL Bernard	CC de l'Arvan	Excusé
ANDRE Claude	SIVOM	Présent
GENON Hervé	CCPM	Excusé
PIRON Albert	UCA Lanslevillard	Excusé
GARNIER Eric	UCA Lanslebourg	Excusé
VIART Jean-Luc	GPCM	Représenté par Mathilde RITTAUD
RICHARD Jean-François	GEPRO	Excusé
TOURNIER Eric	GAEM	Présent
AVALLONE Erick	UCA La Chambre	Présent
PERNET Denise	UCA Porte de Maurienne	Présente

Assistaient également :

BARRALIER Lise (CCPM) ; BULY Laurence (Agence Eco) ; BURGALIERE Anne (CCCM) ; CODAZABETTA Audrey (SPM) ; COUTAZ Josiane (CCI) ; DARVES Béatrice (SPM) ; ROMERO AVILA Christel (SPM) ; SCARFOGLIERO Didier (CMA).

Date de l'invitation :

6 janvier 2014

Monsieur Christian ROCHETTE, Président du Syndicat du Pays de Maurienne, ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

- Actualités
- Actions de fonctionnement (point d'avancement, nouveaux projets)
- Présentation des crédits alloués pour la tranche 2
- Questions diverses et choix de la date du prochain Comité de Pilotage

1. Actualités

- **Décision 13-0936 du 18 décembre 2013:** 237 711€ de FISAC (99 711€ en fonctionnement et 138 000€ d'investissement) accordés au SPM pour la réalisation de la seconde tranche de l'OCM-Maurienne.
- « **Agir en faveur de son économie de proximité** » : La candidature du SPM a été retenue par la Région Rhône-Alpes le 11 décembre 2013. Le jury a émit les remarques suivantes :
 - Impliquer les entreprises industrielles dans l'équipe élargie
 - Intégrer la réflexion sur le Management de Centre-ville de St Jean
 - Impliquer des représentants de la CMA, de la CCI, de l'Agence Economique et de la DIRECCTE
 - Réinscrire la démarche dans les instances du CTEF

Un courrier dans ce sens sera à adresser à ces différentes structures.

- **Dossiers validés en comité de pilotage des contrats le 27 novembre 2013 :**
 - Valorisation de l'UCA et des adhérents de l'UCA Porte de Maurienne
 - Un Noël en Or du GPCM
 - St Michel s'embellit du GEPRO
- Une journaliste de l'Eco des Pays de Savoie a sollicité un entretien avec le SPM pour présenter l'OCM et son contexte, dans le cadre de l'élaboration d'un dossier sur l'évolution du commerce dans les deux Savoie en 2013. Ce dossier sera publié dans le Guide économique 2014 « Pays de Savoie en chiffres ».

2. Avancées des actions de fonctionnement en cours

L'état d'avancement des actions collectives validées lors des précédentes réunions du comité de Pilotage est présenté :

action	intitulé	porteur	statut
Action 2.1	Accompagnement des nouvelles UCA	UCA Lanslebourg	Recrutement d'Audrey Coda pour 4 mois par la CCHMV
Action 3.2	Amélioration des performances CAPEA	CMA 73	En cours de solde
Action 5	Rencontres du commerce et artisanat	SPM	En cours
Action 6.2	Plan de communication 2013	GPCM	En cours de solde
Action 6.2	Communication chèques cadeaux	GAEM	En cours
Action 7.1	Dynamisation du site Internet	UCA Lanslebourg	En cours
Action 7.3	Cross de l'UAM	GEPRO	Soldée
Action 7.3	Saint Michel s'embellit	GEPRO	En cours de solde
Action 7.4	Chèques cadeaux	GAEM	Soldée
Action 7.4	Opération Noël 2013	GAEM	Soldée

action	intitulé	porteur	statut
Action 7.5	Le printemps des commerçants	UCA La Chambre	En cours
Action 7.6	Valorisation de l'UCA et des adhérents	UCA Aiguebelle	En cours
Action 8	Evaluation tranche 1	SPM	En cours

St Michel s'embellit (action 7.3) :

La municipalité a contacté les propriétaires des locaux vacants ciblés par le GEPRO, et obtenu leur autorisation d'utiliser leurs vitrines vacantes.

13 vitrines situées le long de la RN6 (Rue Générale Ferrié puis Grande Rue) ont ainsi été habillées de vitrophanies (photographies de produits locaux, du canton, paysages d'été et d'hiver).

Les retours de la population et des professionnels sont très positifs

Evaluation de la tranche 1 (action 8) :

Le cabinet AID OBSERVATOIRE, prestataire recruté par le SPM pour cette action, a mis en ligne les questionnaires clientèle : **165 retours valides étaient enregistrés au 24/01/2014**

=> La cible est atteinte pour les cantons d'Aiguebelle et de St Jean de Maurienne

=> Il manque encore 20 questionnaires pour le canton de La Chambre; 20 pour celui de St Michel de Maurienne; 6 pour celui de Lanslebourg et 5 pour le canton de Modane. Le questionnaire est accessible en suivant le lien ci-après :

https://docs.google.com/forms/d/1aF12nbNXBHO7h_jlFkSsHjMMqsOjgx2KkGCPud3a4fl/viewform

Les questionnaires professionnels ont également été mis en ligne : **36 retours valides étaient enregistrés au 24/01/2014.**

La cible n'est atteinte sur aucun canton ; il est demandé à chacun de relancer les entreprises pour les inviter à compléter le questionnaire. Celui-ci est accessible en suivant le lien ci-après :

https://docs.google.com/forms/d/1V42A61OSpr8Zg0g_qPP54FAAC4EhcWsaofJdqC7vbhY/viewform

Un entretien téléphonique était programmé avec chacun des Présidents d'UCA partenaires de l'OCM. Ces derniers ont préféré répondre par écrit aux questions mais aucun retour n'était enregistré par le prestataire au 24/01/2014. Il est donc demandé à tous les responsables d'UCA de compléter le questionnaire et de le retourner à AID au plus vite.

Les partenaires institutionnels de l'OCM seront prochainement contactés par AID pour un entretien.

3. Propositions de nouvelles actions de fonctionnement

Un groupe de travail organisé par le Syndicat du Pays de Maurienne s'est réuni plusieurs fois en 2013 pour élaborer une action de communication collective à l'échelle de la vallée.

L'objectif recherché est d'améliorer la visibilité des commerçants/artisans de la vallée sur la toile. Il est donc proposé au Comité de Pilotage la création d'un sous-domaine du site du Pays de Maurienne : www.commerces.maurienne.fr ainsi qu'une application mobile afférente.

La naissance de ce site sera accompagnée d'une campagne de communication autour de la notion de proximité, ainsi que d'un grand jeu commercial pour marquer la clientèle locale et l'inviter à découvrir ou redécouvrir l'offre de proximité.

Porteur de projet	Coût total HT	Subvention sollicitée (sur HT)			Décision
Syndicat du Pays de Maurienne	33 370 €	FISAC	11 677 €	30%	ACCORDÉE
		CDDRA	9 960 €	25%	
		CTS	2 000 €	5%	Copil des contrats le 06/02/2014

La base de données ainsi créée serait alimentée et mise à jour automatiquement via la base SITRA renseignée par les Offices de Tourisme de la vallée. A ce jour, seul celui de La Chambre n'est pas adhérent à cette plateforme. Christian ROCHETTE propose au Président de la Communauté de Communes du Canton de La Chambre d'aborder ce point avec le directeur de l'Office de Tourisme afin de ne pas exclure les professionnels du canton.

Les crédits de fonctionnement encore disponibles au 27 janvier 2014 se répartissent comme suit :

action	intitulé	porteur	RAR – FISAC
Action 3.1	Démarche Qualité TPE	SPM/CCI 73	5 725 €
Action 6.2	Promotion de l'identité cantonale	UCA	1 700 €
7.1 à 7.6	Animation cantonales	UCA	3 950 €
TOTAL CREDITS FISAC DISPONIBLES			11 375 €

Si les associations de professionnels ont encore des actions qu'elles pensent pouvoir réaliser avant le 30 avril 2014, elles peuvent indiquer au Syndicat du Pays de Maurienne les projets et dépenses prévisionnelles pendant le mois de février 2014.

4. TRANCHE 2 DE L'OCM – Actions de fonctionnement

L'Etat a notifié au SPM sa Décision 13-0936 en date du 18 décembre 2013 d'allouer une subvention de 237 711€ de FISAC pour la seconde tranche de l'OCM-Maurienne. 99 711€ de ces crédits sont prévus pour les actions de fonctionnement proposées dans la candidature.

Les crédits alloués ainsi que le taux d'intervention de l'Etat sont moins importants que ceux sollicités.

Sous réserve de confirmation par les structures qui mettront en œuvre ces actions, certaines paraissent tout de même réalisables ; elles sont détaillées ci-après :

► Amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite :

Sensibilisation et information (propriétaires, chefs d'entreprises dont BTP), 40 diagnostics d'entreprises recevant du public (CCI/CMA)

Dépenses prévisionnelles éligibles : 21 150€

FISAC sollicité : 10 575€ (50%)

FISAC obtenu : 5 076€ (24%)

Autres financeurs : CCI, CMA et entreprises volontaires pour le diagnostic

Actuellement, peu de commerçants et artisans ont réalisé un diagnostic accessibilité, notamment en raison de son coût ; cette action avait pour but de les inciter à s'engager dans cette démarche et d'anticiper ainsi l'échéance d'entrée en vigueur de la loi au 1^{er} janvier 2015.

Les membres du Comité de Pilotage estiment que cette action peut être tentée en l'état puisqu'elle permet tout de même aux entreprises de bénéficier à moindre coût de ce diagnostic qui les aidera à se mettre en règle ou à demander les dérogations nécessaires le cas échéant.

► Professionnalisation des TPEs du commerce :

20 diagnostics performance du point de vente (CCI)

Dépenses prévisionnelles éligibles : 20 850€

FISAC sollicité : 10 425€ (50%, idem T1)

FISAC obtenu : 4 170€ (20%)

Autres financeurs : CCI et entreprises volontaires

Cette action avait connu des difficultés de recrutement des entreprises lors de la première tranche, notamment en raison de son coût et ce malgré une intervention de l'Etat conséquente (50%).

Le Comité de Pilotage comprend que l'Etat baisse son intervention en tranche 2 pour cette même action, et espère que les bons retours des participants à la démarche en tranche 1 aient un effet incitateur pour d'autres entreprises en tranche 2.

► **Cycle d'Amélioration des Performances des Entreprises Artisanales (CAPEA) :**

Sensibilisation, 40 diagnostics découvertes, 20 CAPEA diagnostic et 6 CAPEA action

Dépenses prévisionnelles éligibles : 65 500€

FISAC sollicité : 32 750€ (50%, idem T1)

FISAC obtenu : 13 099€ (20%)

Autres financeurs : CMA et entreprises volontaires

Comme pour l'action précédente, le Comité de Pilotage comprend que l'Etat baisse son intervention en tranche 2 pour une action déjà réalisée en tranche 1.

La CMA reçoit par ailleurs un soutien de la Région Rhône-Alpes pour cette action, et va voir dans quelles mesures une même entreprise pourrait bénéficier d'une participation financière de l'Etat et de la RRA si elle s'engageait dans la démarche.

► **Valorisation des entreprises par l'outil Internet :**

Sensibilisation, 20 Ets accompagnées dans la création de leur site (CCI)

Dépenses prévisionnelles éligibles : 47 134€

FISAC sollicité : 23 567€ (50%, 25% en T1)

FISAC obtenu : 9 427€ (20%)

Autres financeurs : CCI et entreprises volontaires

Cette action était inscrite en tranche 1 et n'avait pu être réalisée faute d'entreprises intéressées. L'intervention de l'Etat en tranche 1 était de 25% et elle a été ramenée à 20%.

► **Evaluation de l'OCM :**

Evaluation de la 2nde tranche de l'OCM par un cabinet privé (AID OBSERVATOIRE)

Dépenses prévisionnelles éligibles : 8 250€

FISAC sollicité : 4 125€ (50%, idem T1)

FISAC obtenu : 1 650€ (20%)

Autres financeurs : RRA (CDDRA) et SPM

Cette action pourrait éventuellement être internalisée et réalisée par les chargées de mission de l'OCM.

La réalisation des autres actions pourrait être remise en question du fait de la faible participation de l'Etat ; elles sont détaillées ci-après :

► **Animation de l'OCM**

1,5 équivalent temps plein

Dépenses prévisionnelles éligibles : 160 000€

FISAC sollicité : 22 500€ (14%, 15% en T1)

FISAC obtenu : 13 500€ (8%)

Autres financeurs : RRA (CDDRA), CG73 (CTS) et SPM

Il est proposé de ramener la dépense éligible à 90 000€ en gardant l'enveloppe FISAC de 13 500€ et ainsi avoir une participation de l'Etat de 15%.

► **Promotion de l'artisanat et du commerce**

Systèmes de fidélisation de la clientèle, communication et animations commerciales portées par les UCA et EPCI partenaires

Dépenses prévisionnelles éligibles : 266 225€

FISAC sollicité : 93 179€ (35%, de 25% à 43% en T1)

FISAC obtenu : 39 934€ (15%)

Autres financeurs : RRA (CDDRA), CG73 (CTS), UCA/EPCI

Une seule UCA récupère la TVA en Maurienne ; un taux d'intervention de 15% sur le HT ne permettra probablement pas aux partenaires de réaliser les actions innovantes qu'on leur demande d'imaginer.

Il est proposé de ramener la dépense éligible à 159 736€ en gardant l'enveloppe FISAC de 39 934€ et ainsi avoir une participation de l'Etat de 25%.

► **Dynamisation des pôles commerciaux**

Observatoire artisanal (CMA) => activités en tension + foncier et immobilier des entreprises

Enquête sur la consommation des ménages et LinéoScope

Dépenses prévisionnelles : 56 400€, dont éligibles : 55 200€

FISAC sollicité : 28 200€ (50%)

FISAC obtenu : 8 280€ (15%)

Autres financeurs : RRA (CDDRA), CMA73 et SPM

Il est proposé de ramener la dépense éligible à 41 400€ en gardant l'enveloppe FISAC de 8 280€ et ainsi avoir une participation de l'Etat de 20%.

► **Structuration et appui aux UCA**

4 interventions collectives inter-UCA + 1 jour par UCA d'un intervenant

Dépenses prévisionnelles éligibles : 13 500€

FISAC sollicité : 6 750€ (50%, idem T1)

FISAC obtenu : 2 025€ (15%)

Autres financeurs : RRA (CDDRA), UCA et SPM

Il est proposé de ramener la dépense éligible à 10 125€ en gardant l'enveloppe FISAC de 2 025€ et ainsi avoir une participation de l'Etat de 20%.

► **Accompagnement et soutien à l'UCA du Canton de La Chambre**

Une personne mise à disposition par la CCCC à raison de 10h par semaine

Dépenses prévisionnelles éligibles : 17 000€

FISAC sollicité : 8 500€ (50%, idem T1)

FISAC obtenu: 2 550€ (15%)

Autres financeurs : CCCC et UCA

Il est proposé de ramener la dépense éligible à 10 200€ en gardant l'enveloppe FISAC de 2 550€ et ainsi avoir une participation de l'Etat de 25%.

Après discussions, le Comité de Pilotage décide de proposer à l'Etat de diminuer les dépenses éligibles de ces actions en gardant les montants accordés pour chacune. Par voie de conséquence, les taux d'intervention en seraient augmentés.

[Tableau récapitulatif joint en Annexe]

5. TRANCHE 2 DE L'OCM – Investissement

Aides directes à la modernisation des entreprises

Dépense prévisionnelle éligible : 2 300 000€ (70 entreprises environ)

FISAC sollicité: 230 000€ (10%)

FISAC obtenu: 138 000€ (6%)

Si les dépenses éligibles étaient ramenées à 1 380 000€, cela permettrait à environ 43 entreprises de réaliser un investissement moyen de 32 000€ (moyenne des 38 entreprises en T1) avec une intervention de l'Etat de 10%

Cette action étant subordonnée à une participation financière équivalente de la (ou des) collectivités territoriales, le Conseil Général de la Savoie a été sollicité par courrier en date du 23 janvier 2014 pour intervenir sur cette action comme cela avait été le cas pour la première tranche de l'OCM.

6. Questions diverses

Contrats territoriaux

Prochain comité de pilotage des contrats territoriaux programmé le 6 février 2014.

Divers

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Savoie a le projet de relancer la fédération des UC de Savoie et une réunion est programmée ce jour à Chambéry pour en constituer le Comité Directeur. Une présentation de la plateforme collaborative Mérézo sera réalisée à cette occasion.

Mathilde RITTAUD présente « Atout Numérique » mis en place par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Savoie qui accompagne gratuitement les artisans ayant le projet de développer leurs outils numériques. Un groupe d'artisans mauriennais a débuté cette formation en janvier 2014.

La réunion de termine à 16h30.

Prochain comité de pilotage fixé au lundi 3 mars 2014 à 14h30
A confirmer

Christian ROCHETTE
Conseiller Régional, Maire,
Président du Syndicat du Pays de Maurienne

